

**DELIBERATION N° 12/2019
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER****Séance du 27 juin 2019****La Marsa – restructuration du lycée Gustave Flaubert****Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;****Le Conseil d'Administration valide les évolutions du projet de restructuration suivantes :**

- la modification du programme de l'opération, notamment l'intégration au projet du rapatriement des classes de La Soukra sur le site du lycée,
- la modification du plan de financement avec un montant total de l'opération qui reste fixé à 8 millions d'euros selon le plan de financement suivant :
 - o 4,5 millions d'euros pour les services centraux de l'Agence
 - o 2,9 millions d'euros pour l'AFT
 - o 0,6 million d'euros pour l'établissement sur ses fonds propres:

Nombre de votants : 24**Pour : 24****Contre : /****Abstention : /****Fait à Paris, le 27 juin 2019****La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE****Laurence AUER**
